

Stars for life crest, a été spécialement créé pour les indépendants. Stars for life crest peut être souscrit de deux façons :

- via la pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI),
- via l'engagement individuel de pension (EIP).

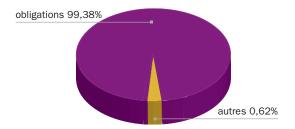
Stars for life crest se caractérise par une allocation d'actifs visant à générer un rendement potentiel plus élevé sur le long terme, sans pour autant négliger la sécurité. L'accent est mis sur une gestion active des obligations, conformément à la politique d'investissement du fonds. Année après année, la réserve nette constituée y compris les rendements attribués est protégée.

politique d'investissement

Les versements (taxe et frais d'entrée déduits) sont investis dans le fonds **stars for life crest**, spécialement dédié à cette formule d'assurance vie de la branche 21.

Grâce à l'investissement en obligations, le capital constitué est en sécurité, tout en tirant parti des meilleures opportunités du marché.

répartition des actifs au 31/12/2013



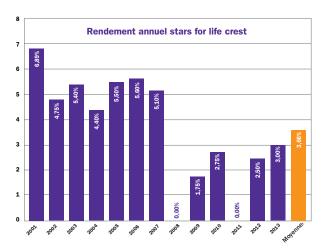
... sans oublier la sécurité

Stars for life crest offre une **garantie de capital**. Concrètement, cela signifie que l'**épargne** nette y compris les **rendements** attribués est **protégée**.

rendement

Le rendement de l'épargne nette est exclusivement déterminé par une participation bénéficiaire qui dépend chaque année des performances du fonds cantonné spécialement créé pour **stars for life crest**.

Stars for life crest vise un rendement confortable à long terme et en toute sécurité. Le graphique ci-dessous montre un aperçu de l'historique des rendements.



Les rendements du passé ne sont toutefois pas une garantie pour les résultats futurs.

Depuis son lancement en 2001, **stars for life crest** (anciennement opti-fonds profiled 50) a octroyé un rendement annuel moyen de **3,66**%.

rendement potentiellement confortable à long terme

■ une fiscalité avantageuse

stars for life crest permet de bénéficier d'avantages fiscaux très attractifs liés aux régimes complémentaires de pension, mis en place pour les indépendants :

- la pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI), souscrite en tant qu'indépendant, personne physique
- l'engagement individuel de pension (EIP), souscrit par l'entreprise au profit de son dirigeant indépendant.

Les avantages fiscaux de la PLCI et l'EIP sont cumulables.

■ des garanties complémentaires sur mesure

Vous recherchez bien entendu la meilleure protection possible, au **meilleur prix**. Pour vous permettre de mener votre activité en toute sérénité, **stars for life** propose des garanties complémentaires spécialement adaptées aux besoins des indépendants, à des **tarifs très compétitifs**.

Demandez conseil à votre courtier d'assurances ou Agent bancaire AXA.

Profitez pleinement de l'expertise d'AXA avec stars for life pour optimiser votre pension, préserver votre autonomie financière et sécuriser votre avenir.

www.axa.be

